



## Lettre d'information 2025 de votre régie publique de l'eau en Charente-Maritime

### Passage progressif à 2 relèves de compteurs par an

# Maîtriser ma consommation

**En 2025**, les abonnés de 118 communes bénéficient pour la première fois de deux relèves de compteurs par an, transformant ainsi la facture intermédiaire basée sur une consommation estimative en facture au réel.

Cette évolution, rendue possible grâce au déploiement de compteurs à radio-relève, marque une étape clé vers une gestion plus précise de votre consommation.

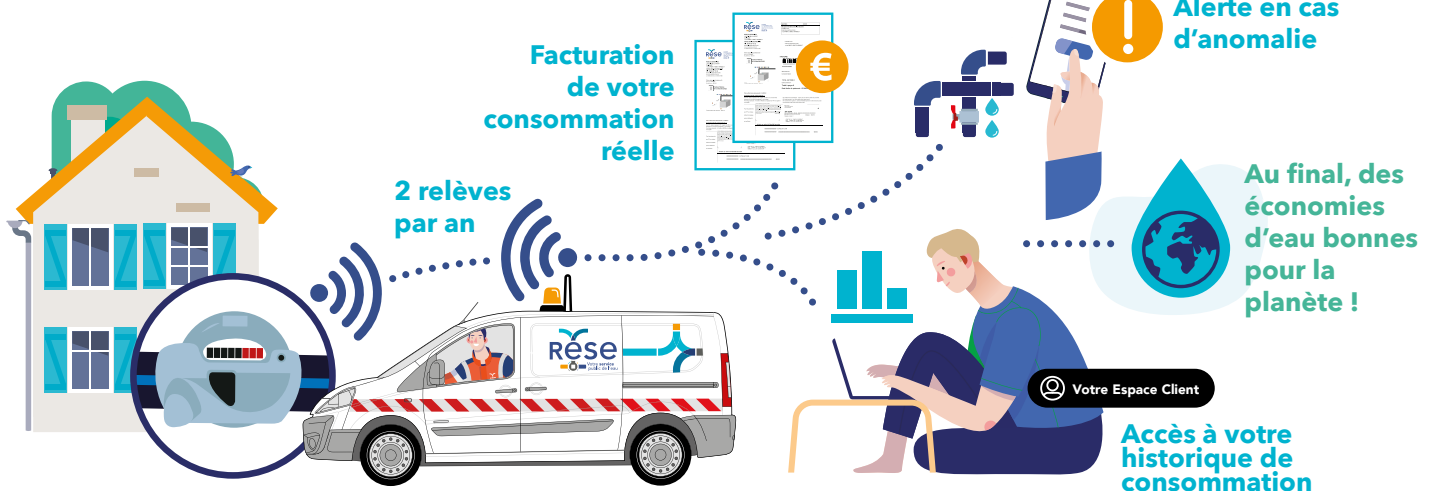
**D'ici 2030**, l'ensemble du parc de compteurs gérés par la RESE en Charente-Maritime sera modernisé et permettra à tous nos abonnés de profiter de ce nouveau service.



### Qui est concerné en 2025 ?

Pour savoir si votre commune fait partie des 118 premières à bénéficier de cette évolution, consultez la liste sur notre site internet.

[Cliquez ici](#)



## 2 relèves, 3 avantages :

#### Facturation semestrielle basée sur votre consommation réelle

- **Deux factures par an** sont établies à partir des relevés de consommation effectués par nos équipes.
- **Si vous êtes mensualisé**, vous continuez à recevoir une seule facture annuelle, mais vous bénéficiez tout de même de **deux relèves par an pour un meilleur suivi**.

#### Une meilleure visibilité sur votre consommation

- **Les relevés réalisés par nos équipes sont disponibles dans votre espace client en ligne sur [www.rese.fr](http://www.rese.fr)**. Vous pouvez ainsi suivre l'évolution de votre consommation et adapter vos habitudes pour réaliser des économies.

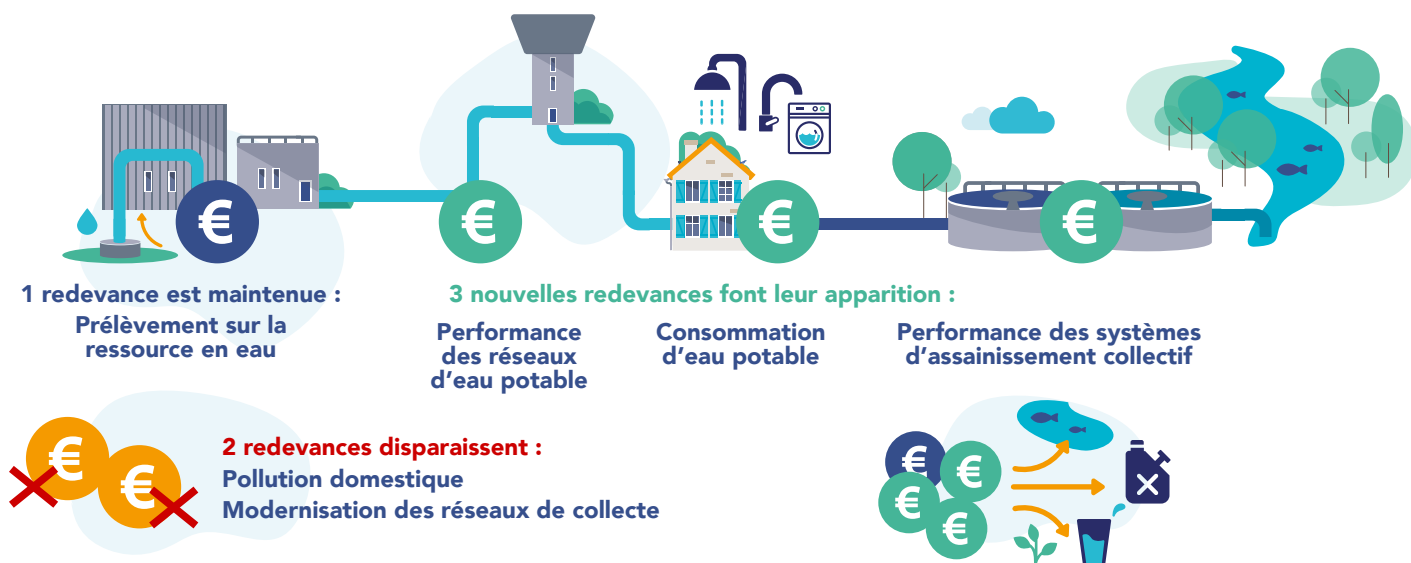
#### Alerte en cas de fuite ou de surconsommation

- **Grâce à la technologie associée à ces compteurs, toute anomalie** (écoulement continu pouvant entraîner une consommation importante) **est signalée lors de la relève**. Votre agence RESE locale vous en informe pour vous permettre d'agir rapidement.

# Évolution des redevances versées aux organismes publics

# Comprendre ma facture

Votre facture d'eau affiche désormais 4 redevances, contre 3 auparavant, en vertu de l'arrêté du 2 octobre 2024, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025. C'est le résultat de changements dans les redevances collectées par la RESE pour l'agence de l'eau, introduits par la loi de finances.



## Pourquoi ces évolutions ?

Les redevances Prélèvement et Consommation visent à renforcer l'importance du prix dans un contexte de raréfaction de la ressource. Pour promouvoir une gestion durable, les redevances de performance seront modulées à partir de 2026 en fonction d'indicateurs mesurant les résultats obtenus.

## À quoi servent ces redevances ?

Chaque euro collecté au titre des redevances est réinvesti par l'agence de l'eau dans des actions concrètes :

- **Préservation de l'eau et des milieux aquatiques**
- **Lutte contre les pollutions**
- **Protection de la santé et de la biodiversité**
- **Gestion quantitative et qualitative de l'eau.**

## Quel impact sur votre facture ?

**En 2025, ces modifications n'entraînent aucune hausse significative du montant de votre facture, pour une consommation identique.**

Tarifs 2025

[Cliquez ici](#)

Pour en savoir +  
sur votre facture

Comprendre ma facture

[Cliquez ici](#)

## # Difficultés de paiement

### Des solutions existent



Vous avez des difficultés à régler votre facture ?  
Pas d'inquiétude, nous sommes là pour vous accompagner.

**Contactez rapidement votre agence RESE de proximité.** Ensemble, nous analyserons votre situation et pourrons vous orienter vers l'une des solutions suivantes :

- **Un échelonnement de paiement**, pour vous permettre de régler votre facture en plusieurs fois
- **Une demande d'aide dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).**

Retrouvez les coordonnées des délégations territoriales de la Charente-Maritime en charge du FSL.

[Cliquez ici](#)

[www.rese.fr](http://www.rese.fr)  
rubrique Vos démarches

## Un réseau d'agences sur tout le département



**Agence RESE Aunis**  
Aigrefeuille-d'Aunis  
05 46 35 68 24  
aunis@rese17.fr

**Agence RESE Haute Saintonge**  
Montendre / Pons  
05 46 49 42 56  
hautesaintonge@rese17.fr

**Siège Saintes**  
05 46 900 505 • [accueil@rese17.fr](mailto:accueil@rese17.fr)

**Agence RESE Les Estuaires**  
Pont-l'Abbé-d'Arnoult  
05 46 97 11 92  
estuaires@rese17.fr

**Agence RESE Oléron**  
Dolus-d'Oléron  
05 46 75 39 64  
oleron@rese17.fr

**agence en ligne 24h/24**  
[www.rese.fr](http://www.rese.fr)

**Agence RESE Saintonge Romane**  
Saintes  
05 46 96 91 06  
saintongeromane@rese17.fr

**Agence RESE Vals de Saintonge**  
St-Julien-de-l'Escap  
05 46 32 62 12  
valsdesaintonge@rese17.fr

Régie publique d'eau 17